



# Ville de TOURNAI

## Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 20 février 2012

### Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ Police de roulage. Règlement complémentaire communal. Tournai, rue Aimable Dutrieux : suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Police de roulage. Règlement complémentaire communal. Tournai, rue Rogier : réglementation du stationnement.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Police de roulage. Règlement complémentaire communal. Tournai, rue de la Prévoyance : suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Police de roulage. Règlement complémentaire communal. Tournai, rue du Nord : réglementation du stationnement et de la circulation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Police de roulage. Règlement complémentaire communal. Tournai, rue Guillaume Charlier : réglementation du stationnement.  
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH, MR : OUI**  
**ECOLO : CONTRE**
- ✓ Police de roulage. Règlement complémentaire communal. Kain, rue du Follet : création d'un passage pour piétons.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Ordonnance de Police. Horaires de fermeture des débits de boissons. Dérogations. Liste des festivités. Modification. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Service Incendie. Personnel. Promotion au grade de capitaine. Appel à candidature.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Convention de jumelage entre la Ville de Bethléem et la Ville de Tournai. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Ravel. Convention entre l'organisateur et la Ville de Tournai. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH, MR, ECOLO : OUI**  
**Conseiller VANDENSAVEL (ECOLO) : Abstention**
- ✓ Tournai, rue Clercamps. Convention de mise à disposition d'un local au profit d'une ASBL. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Service Incendie. Prêt d'une autopompe au Service Régional d'Incendie d'Antoing. Convention. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**

- ✓ Travaux de revitalisation des abords de la placette aux Oignons et de la rue Perdue. Contrat d'auteur de projet. Avenant. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ ASBL Maison de la Culture (Centre culturel transfrontalier). Nuit du Tour du 24 mars. Convention de partenariat. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Intercommunale de Propreté Publique. Etudes d'égouttage. Factures d'honoraires. Accord transactionnel. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**  
Ne participent pas au vote : **Echevins DELANNOIS (PS) et VANDENBERGHE (CDH)**
- ✓ Projet PISTES. Quai du Marché au Poisson et quai Notre-Dame à Tournai. Travaux de maintenance de façades classées. Articles L1222-4 et L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Acceptation. Mode et conditions de passation du marché.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Eclairage public. Résidence du Vert Marais à Kain : ajout d'un point lumineux. Rue Royale, rue du Becquerelle, rue des Jardins et place Crombez à Tournai : remplacement d'ouvrages existants. Elaboration de projets. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Voiries communales. Travaux d'entretien. Droit de tirage 2010-2012. Année 2012. Tournai : rues de la Prévoyance (pie) et du Crampon. Gaurain-Ramecroix : rue d'Havennes et cité Jardins. Kain : rue du Saulchoir, place de la Chapelle, rues Raoul Van Spitael, Albert Delcambre (pie), du Mont d'Or, du Pavé d'Ormont, du Moulin à Vapeur et résidence de la Touille. Hertain : route de Blandain. Templeuve : carrière Marchand.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Bâtiments communaux. District de Templeuve. Remplacement de chaudières et travaux de chauffage. Avenant n°1. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Ecoles communales. Acquisition de vitrines. Mode et conditions de passation du marché.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Cimetière du Sud. Espace multiphilosophique de prise de parole. Etude. Article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Acceptation.  
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH, MR, ECOLO : OUI**  
**Conseiller CLAUX (MR) : Abstention**
- ✓ Finances communales. Exercice 2010. Comptes annuels. Arrêt provisoire.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Régie foncière. Budget 2012. Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH, MR : OUI**  
**ECOLO : CONTRE**
- ✓ Musées communaux. Prêt d'objets en faveur des « Amis de la Citadelle de Tournai ». Approbation.  
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**

✓ **Intervention de l'Echevin Pierre BAL relative à la Régie Foncière.**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux.

Je voudrais vous rappeler que la Régie Foncière a été créée par le Conseil Communal le 7 avril 1967 sur base de l'Arrêté du Régent du 18 juin 1946.

Elle dispose certes de l'autonomie financière mais conserve la personnalité juridique de la Ville. Ses objectifs sont :

- la promotion d'une politique foncière en vue notamment d'assurer un bon aménagement du territoire.
- la réalisation d'opérations immobilières.
- La réalisation de tous les équipements d'infrastructures techniques (égouts, voiries, espaces verts) et communautaires indispensables à la mise en valeur du patrimoine.
- La lutte contre les taudis et la rénovation de quartiers anciens.
- La gestion des bâtiments du domaine privé de la Ville.

De tels objectifs ambitieux nécessitaient un financement et des apports initiaux très importants que l'ancienne Ville de Tournai, en difficulté financière n'a jamais pu réaliser.

En outre, les résultats financiers et comptables de la Régie Foncière n'ont jamais permis de dégager des bénéfices suffisants pour constituer un fonds de réinvestissement. Les loyers perçus par la Régie Foncière restent limités puisque nous les avons toujours adaptés aux revenus des locataires. Ces loyers permettent d'assurer le minimum mais pas la multiplication des investissements.

Enfin, à travers l'ancrage communal du logement (Plan Communal du Logement), nous avons choisi le créneau des logements de réinsertion (créneau peu rémunérateur) tant les besoins en cette matière sont importants. C'est le cas des logements rénovés (gérés par l'Agence Immobilière Sociale) à Ramegnies-Chin, à Kain, à Thimougies, aujourd'hui à l'ancien bureau de police (rue de l'Athénée) et demain, je l'espère, à Vaulx.

Quant aux logements de la rue de la Madeleine, issus de la rénovation urbaine dudit quartier, la Ville en a confié la gestion au Logis Tournaisien.

Tout ceci pour vous dire :

- à sa création, la Régie Foncière n'a pas été dotée financièrement comme elle aurait dû
- la rénovation de la partie logement de l'Îlot des Primetiers et la rénovation urbaine de la rue de la Madeleine ont été des opérations immobilières

certes importantes, sur le plan de l'aménagement de la Ville, mais coûteuse pour les finances de la Régie bien que nécessaires sous l'angle du logement

- l'appauvrissement de la population nous a obligés à mener des politiques de logements à loyers sociaux, répondant ainsi aux besoins des personnes à bas revenus.

Quoiqu'il en soit, pour revaloriser le travail et la Régie Foncière, comme nous l'appelons tous, de nos vœux, il faudrait doter le fonds de réinvestissement. Ce fonds serait constitué par un emprunt conclu par la Ville.

Mais dans ce cas, ce refinancement mettrait à mal les finances communales et surtout empêcherait tout autre investissement de la Ville de Tournai.

Le logement est important. Nous en convenons tous. Mais les citoyens attendent aussi d'autres investissements dans d'autres domaines.

Je préfère donc la politique des petits pas, adaptée aux moyens dont je dispose, à la fois en bâtiment existant et en moyens financiers disponibles.

✓ **Question orale de Madame Marie-Christine LEFEBVRE, Conseillère Communal du Groupe ECOLO, relative à la place Paul-Emile Janson, au bâtiment des Anciens Prêtres et ancienne bibliothèque.**

Place Paul Emile Janson, bâtiment des anciens prêtres et ancienne bibliothèque, où en est ce projet important dans le cadre de la rénovation du quartier cathédral ?

**Réponse apportée par Monsieur le Bourgmestre, Christian MASSY :**

Madame, je vous remercie pour votre question qui va me permettre de me prononcer sur ce dossier dans l'enceinte prévue à cet effet et ce, après l'agitation médiatique organisée de ces derniers jours.

Quoi qu'il en soit, pour la clarté de mon propos et afin de permettre à chacun de se rappeler des gestes posés, quelques éléments de rappel s'imposent. Il convient, en effet, de ne pas confondre rénovation, revitalisation et revitalisation intégrée :

- rénovation (ou restauration) : Cathédrale actuellement, on rénove l'existant, sans subsides européens
- revitalisation : on rénove l'existant et on implémente de nouvelles fonctions (office du tourisme, arrêts de bus, commerces, logements, espaces publics...)
- revitalisation intégrée : s'y ajoute la mise en réseau des fonctions existantes et à créer (plusieurs projets) en vue d'un développement économique durable dans un périmètre déterminé (quartier Cathedral) Ex. : le visiteur loge à l'hôtel, se rend à l'office du tourisme, visite la Cathédrale, fait du shopping, déjeune au restaurant, prend un verre dans un bistrot du quartier,...

L'Union européenne a accepté de financer le portefeuille de projets de revitalisation intégrée du coeur de ville parce qu'il s'inscrit dans cette dynamique de développement économique sur un périmètre déterminé.

Ce dossier doit être mis en perspective avec le portefeuille de projets « revitalisation intégrée du coeur de Ville de Tournai » qui a été approuvé par le Gouvernement wallon le 11 septembre 2008 dans le cadre des cofinancements FEDER.

Pour rappel, en vue de la mise en oeuvre de ce projet, l'Europe et le Gouvernement wallon ont octroyé 25.481.839€ à notre ville.

Afin de présenter ce dossier au Gouvernement, de manière pertinente, nous l'avons accompagné de deux documents : d'un schéma d'orientation pour le « quartier cathédrale » réalisé, en 2007, par le CREAT-UCL et d'une étude de programmation touristique du quartier réalisée par IDETA.

Ces deux documents indiquent clairement qu'une mise à jour de notre offre hôtelière serait un élément structurant de la revitalisation touristique du coeur de ville !

On y évoque : la mise à niveau de l'Hôtel Cathédrale et le développement d'un hôtel 4\* et ce, afin de renforcer notre offre d'hébergement qui est pointée parmi les points faibles dans les deux documents cités.

Pour l'hôtel 4\*, les sites des anciens prêtres et des archives sont ciblés s'agissant de bâtiments prestigieux avec des vues majeures sur le patrimoine de la ville mais également avec la possibilité de les doter de salles de réception, séminaires...indispensables au développement du tourisme d'affaires.

Dans ce contexte, en sa séance du 29 septembre 2008, notre assemblée a voté, à l'unanimité, le cahier des charges et des conditions de vente de l'hôtel des anciens prêtres et des archives de l'Etat fixant des conditions spéciales de vente dont la première est une contrainte de destination, l'acquéreur devant y aménager un hôtel 4\*.

Dans le respect de cette décision, l'Echevin en charge du développement économique, Yves De Greef et moi même, mettons tout en oeuvre afin de l'exécuter et ce, faut-il le rappeler dans un contexte socio-économique peu favorable.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

1. J'ai reçu avec l'Echevin De Greef, les responsables de l'UCL qui ont fait une offre d'un montant de 2.500.000€. Des contacts étant en cours avec un promoteur ayant pour projet un développement hôtelier, nous avons indiqué à nos interlocuteurs que nous souhaitions examiner l'offre éventuelle qui pourrait être déposée par ce promoteur et ce, dans le respect de la décision du Conseil communal.

En conséquence, nous avons convenu de nous revoir fin mars.

Quoi qu'il en soit, j'ai indiqué à l'UCL que tout serait mis en oeuvre afin d'accompagner l'Université dans sa recherche d'une nouvelle implantation.

Comment le maximum ne serait-il pas mis en oeuvre afin de permettre le développement de la faculté d'Architecture à Tournai !

2. Après plusieurs contacts, la semaine dernière, j'ai reçu avec Yves Degreef et le Premier Echevin Paul-Olivier Delannois, un promoteur Lillois. Il s'agit d'une société qui gère plusieurs activités (transaction, droit au bail, commercialisation, montage d'opérations de promotion ou encore la construction et la maîtrise foncière de bâtiments).

A l'issue de cette réunion, nous avons indiqué à nos interlocuteurs qu'un projet et des garanties concrètes devraient être déposés au plus tard dans les quatre semaines. Des réunions sont prévues dans les prochains jours.

Quoi qu'il en soit, lors du prochain Collège, je proposerai de re-solliciter les services de l'enregistrement afin de ré-actualiser l'estimation desdits biens et ce, dans le respect de la circulaire de la Wallonie du 20 juillet 2005 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les CPAS, qui dispose que l'estimation doit être récente tout en précisant que la tutelle ne prendra pas en compte une estimation de plus d'un an.

Pour votre bonne information, le dernier rapport d'expertise des services de l'enregistrement date de 2010 et fixe une valeur vénale, déduction faite des frais de démolition pour les Archives considérant qu'à l'époque le promoteur envisageait la démolition.

Alors, j'ai lu attentivement la presse de la semaine dernière et j'ai pris ainsi connaissance des positions de chacun.

Au risque de vous surprendre, je suis d'accord avec chaque groupe sur le fait que Saint-Luc doit rester à Tournai !

Qui pourrait dire le contraire, la Faculté fait partie de la carte de visite de notre Ville, elle est un des éléments de reconnaissance de Tournai bien au-delà de nos frontières. Oui, je souhaite que Saint-Luc confirme son ancrage Tournaisien, le reste n'est que balbutiement,....

Mais est-ce que cette position est incompatible avec la revitalisation et la valorisation touristique de Tournai ? Bien sûr que non !

Donc dans les semaines à venir, avec ceux qui le souhaitent, je privilégierai la recherche d'une solution tant pour la Faculté que pour l'hôtel !

A Tournai, il y a de la place pour le développement du savoir et du tourisme !

Vous savez, en ce qui me concerne, la question qui nous préoccupe dépasse l'aspect financier même si cette question ne doit pas être négligée. Avec le Collège et le CPAS nous y avons, d'ailleurs, déjà travaillé à propos des travaux de mise en conformité des maisons de repos.

Nous serons, peut-être, prochainement devant un choix : soit la Faculté aux Anciens prêtres, soit un développement hôtelier sur le site.

Chaque situation à ses avantages et inconvénients mais, s'il vous plaît, ne réduisons pas cette question à une question purement financière,....

Quelle fonction au coeur de la ville, comment augmenter la qualité urbanistique et architecturale du coeur cathédrale, quel type de commerces, de logements, de services,.....

Par ailleurs, ceux qui convoitent ces lieux, ont-ils les moyens de répondre à nos attentes, à savoir, de voir cet espace stratégique de notre ville se développer afin de projeter Tournai dans l'avenir ?

Voilà, les questions que mérite ce dossier !

Je conclus en formulant le voeu que nous puissions voir s'ériger une faculté et un hôtel s'agissant de deux outils majeurs au développement de Tournai.

Je donne la parole à Monsieur Yves De Greef afin qu'il puisse apporter des éléments complémentaires.

**Réponse apportée par Monsieur l'Echevin de la Culture, du Développement économique, du Patrimoine et du Tourisme, Yves DE GREEF :**

Je veux vous remercier pour votre question qui est non seulement d'actualité mais qui me semble en plus bien posée en ce qu'elle resitue le devenir du bâtiment des Anciens Prêtres, des Archives de l'Etat et de la Place Paul-Emile Janson comme un élément important pour ne pas dire essentiel du projet de rénovation du quartier cathédrale.

Pour rappel, ce projet a été approuvé par le Conseil communal, à l'unanimité, le 29 septembre 2008, et par le Gouvernement wallon, comme un projet de développement durable traduit dans ce que nous avons appelé « le portefeuille de projets de la rénovation du cœur de ville ».

Pour rappel aussi, celui-ci comporte, et c'est sa force, outre la rénovation de la Cathédrale, la revitalisation de l'ensemble du périmètre UNESCO, dans toutes ses dimensions : patrimoniale, touristique et économique, commerciale, de logement et de mobilité, dans le fameux « fer à cheval » de la rive gauche de l'Escaut depuis le « Pont à Pont » jusqu'au « Pont de Fer ».

Dans ce portefeuille de projets, le projet d'un « hôtel 4 étoiles » est un élément essentiel du développement touristique et donc économique de notre ville d'Art et d'Histoire. Il est, avec la rénovation de l'Office du Tourisme, avec le projet de logement dit de l'îlot Palace, avec celui du quadrilatère, avec celui des voiries et celui de la mise en valeur du patrimoine à travers les façades rénovées, un des éléments du développement intégré touristique, commercial, urbanistique, de mobilité et de logement, qui caractérisent ce portefeuille. Il doit permettre dans le cœur de ville un réel développement durable au profit de la Ville de Tournai et de la Wallonie picarde dans l'Eurométropole.

C'est pour cela que nous n'avons pas ménagé nos efforts pour faire aboutir ce dossier oh combien important, avec les services de la ville, de notre Intercommunale et de la Région wallonne.

Je ne vais pas m'étendre sur les pourtant difficiles conditions économiques actuelles peu favorables à l'investissement hôtelier mais, depuis le départ de NCG (appelons ça pudiquement comme ça), des contacts multiples ont été pris, à la fois lors du dernier MAPIC

par Monsieur le Bourgmestre et notre Secrétaire communal adjoint, mais aussi par différents interlocuteurs de notre sous-région avec une société de promotion immobilière du nord de la France. Celle-ci a à son actif des projets extrêmement importants de centres commerciaux, d'hôtels de qualité, et de rénovation urbaine dans de nombreuses villes du nord.

Comme le Bourgmestre vient de l'indiquer, nous avons eu l'occasion de rencontrer jeudi dernier (16 février 2012), avec le Premier Echevin, une importante délégation de ce groupe accompagnée de leur partenaire belge.

A n'en pas douter ce groupe est solide tant en savoir-faire qu'en terme d'assiette financière ou de réseaux dans les milieux hôteliers. Cet aspect me semblait très important à vérifier.

Le contact de jeudi dernier, s'il a été largement positif en ce qu'il nous a montré le réel intérêt que le groupe a pour notre projet, ainsi que sa capacité à le traiter, s'il s'est passé dans un excellent climat de confiance et de transparence, il ne nous a cependant pas permis de finaliser un réel projet, fût-ce en terme d'esquisse financière ou de pré-projet architectural.

En conséquence, Monsieur le Bourgmestre a eu l'occasion de préciser nos exigences. Pour rappel d'un hôtel d'une excellente qualité qui puisse permettre d'accueillir à tout le moins un nombre de clients équivalent à celui d'un gros autocar et une structure d'accueil hôtelière qui soit d'un niveau digne du patrimoine architectural labellisé UNESCO qui le jouxte et digne aussi du projet de revitalisation du quartier compris dans le portefeuille de projets. Nous avons pu vérifier que sur ce point nos interlocuteurs sont sur la même longueur d'ondes que nous, qu'ils partagent nos ambitions et desideratas et que ce n'est que dans cet esprit qu'ils souhaitent travailler.

Cependant, plusieurs aspects de leur « business plan » n'étaient pas à ce jour finalisés. Et notamment celui qui concerne la maîtrise foncière.

Monsieur le Bourgmestre leur a donc clairement signifié que nous devons disposer pour notre prochain Conseil communal d'un engagement clair et précis. Celui-ci devrait se concrétiser dans des garanties financières quant à l'achat de l'assise foncière.

Ce délai correspond d'ailleurs à notre engagement vis-à-vis de l'UCL.

Venons-en donc à ce nouveau dossier : celui du retour de la faculté d'architecture UCL - Saint-Luc dans le cœur de ville. Ce dossier est à mes yeux un dossier qui s'est ajouté au portefeuille de projets avec la même pertinence et importance que chacun de ceux cités ci-dessus. C'est dans cet esprit que nous travaillons avec les représentants de l'UCL et leur faculté d'architecture Saint-Luc (site Froyennes) depuis deux ans.

L'UCL seule et avec notre aide a investigué sur tous les lieux du centre-ville qui seraient susceptibles d'accueillir le site de Tournai-Froyennes. Soit, au bas mot, quelques 10.000 m<sup>2</sup> nécessaires. C'est ainsi que nous avons visité et étudié la faisabilité des possibilités existantes sur les sites des Erables et de l'Eglise de la Madeleine, du GB centre-ville, du grand séminaire de la Rue des Jésuites, et enfin des Anciens Prêtres et des Archives de l'Etat.

C'est sur ce dernier site que le choix du Conseil d'administration de l'UCL s'est porté en fin d'année dernière et c'est donc logiquement que nous avons reçu fin janvier une offre officielle de l'UCL pour ce site. Montant de l'offre : 2.550.000 €. Avec comme objectif d'implantation la rentrée académique de 2014.

Ce dossier, qui je le répète s'ajoute à mes yeux aux autres dossiers du portefeuille de projets est lui aussi un dossier d'intérêt général et d'utilité publique tant sont importants les avantages pour la Ville et pour notre région de l'implantation d'une faculté universitaire de quelque 600 étudiants et d'une petite centaine de professeurs et corps académique.

De plus, le fait que cette faculté soit une faculté d'excellence dans son secteur d'activité, le fait qu'elle soit d'une grande renommée parmi les grandes écoles d'architecture européennes, ne peut que renforcer le caractère « beaux-arts » du quartier cathédrale.

Chers collègues, à l'heure où la tentation est grande de se positionner pour ou contre tel ou tel dossier, je veux rappeler qu'au-delà de ces deux dossiers d'intérêt général et d'utilité publique, que sont celui d'une faculté universitaire d'architecture et celui de l'installation d'un hôtel de grande qualité, tous deux au pied de notre Cathédrale, il ne faut pas oublier qu'il en existe deux autres que nous devons traiter quasi dans le même temps parce qu'ils sont en lien direct tant physiquement que sur les choix que nous avons à faire dans le cadre du portefeuille de projets : je veux bien sûr parler d'abord du dossier actuel de logement sur l'îlot Palace, dossier qui génère rappelons-le une opération de revitalisation urbaine sur les rues adjacentes. Ce dossier n'est pas encore finalisé.

Ensuite le dossier du quadrilatère, latent lui aussi, qui est lui essentiel pour assurer le rayonnement et la mobilité piétonne à 360° autour de notre Cathédrale. Ces deux dossiers sont aussi à mon sens d'intérêt général et d'utilité publique et se doublent d'enjeux financiers non négligeables.

En conclusion, à la veille des choix que nous devons opérer concernant l'ensemble de ce portefeuille de projets, dossier d'intérêt général et d'utilité publique, il est essentiel de nous rappeler que c'est cet aspect des choses qui doit primer et nous servir d'aune et d'objectif prioritaire et essentiel dans les choix que nous aurons à faire. Cet intérêt général ne se définit pas à mes yeux « ici et maintenant » mais bien dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire en analysant et en prévoyant nos actions dans leurs effets sur plusieurs décennies.

Certes, force est de constater que nous ne disposons pas toujours des outils juridiques et financiers opérationnels nécessaires à faire respecter cette dimension. Mais poser la question de savoir si nous sommes pour ou contre tel dossier particulier « ici et maintenant » n'a non seulement pas de sens mais nous enfonce dans une logique de parcellisation néfaste au dossier dans sa globalité.

Notre préoccupation doit à mon sens être de mettre les conditions en place pour que les quatre dossiers puissent aboutir et leur permettre de se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Je reste cependant persuadé que si chacun des interlocuteurs concernés accepte de prendre en considération cet intérêt général et d'utilité publique, l'essentiel du projet peut encore être réalisé aujourd'hui. Et plusieurs alternatives sont encore possibles.

Je terminerai en me réservant le droit de donner mon avis personnel au mois de mars prochain et comme le dit souvent une de nos collègues, « j'ai dit ».

✓ **Question orale de Monsieur Jean-Pierre VANDENSAVEL, Conseiller Communal du Groupe ECOLO, relative au déménagement de certains services communaux dans le bâtiment « Pont de Maire ».**

Depuis déjà plusieurs mois, certains services de la ville ont déménagé et se sont installés dans le bâtiment « Pont de Maire » (ancien Evadix).

Y-a-t-il dans ce bâtiment des services accessibles à la population ? Si oui, lesquels ?

Une information auprès des concitoyens a-t-elle été mise sur pied et diffusée ?

Qu'en est-il de la poursuite de la restructuration et du regroupement des services techniques ?

Dans quels délais peut-on estimer la fin des aménagements et la présence définitive de tous les services destinés à occuper ces locaux ?



### Réponse apportée :

Plusieurs services ont maintenant emménagé dans les locaux du Pont de Maire à savoir : la Division des Marchés Publics, les Services Techniques bâtiments et voiries, le Bureau d'Etudes, l'Ingénieur, le responsable du Service Ouvrier, le Secrétariat Pool Travaux et le Service des manifestations publiques.

Le Service ouvrier "voirie" est le premier atelier installé au Pont de Maire en ce début 2012.

Actuellement, les travaux prévus au budget 2011 sont en cours d'exécution. Ils concernent l'installation du bureau des chefs d'équipes qui se trouvent encore aux Ateliers des Mouettes ainsi que l'espace dédié au magasin central qui va accueillir l'ensemble des matériaux disséminés sur les différents sites communaux.

Dès que le budget 2012 sera approuvé, le placement des châssis, l'isolation des murs des futurs ateliers, la finition des vestiaires et des douches débiteront en priorité.

La structuration des autres ateliers débutera ensuite par la construction de murs de séparation.

Ensuite, les travaux d'aménagement intérieur des délais avanceront en fonction des budgets disponibles et de la disponibilité de la main d'œuvre communale.

Le coût actuel du bâtiment s'élève, travaux compris, à :

2.750.000,00 €	2009 (acquisition)
+ 300.000,00 €	2010 (travaux d'aménagement)
+ 200.000,00 €	2011 (travaux d'aménagement)
+ 500.000,00 €	2012 (travaux d'aménagement)
<hr/>	
+ 3.750.000,00 €	

Cette implantation communale du Pont de Maire n'a donc pas pour vocation d'accueillir des citoyens.

Tous les services à la population restent en effet concentrés sur le site de l'Hôtel de Ville.

Ils font cependant l'objet d'un redéploiement dont nous ne manquerons pas d'informer la population :

- le Service de l'Urbanisme s'installera dans les locaux laissés libres par les Services Techniques et la Division des Marchés Publics. Ils seront rejoints à cet endroit par la mobilité, le logement, l'énergie et le développement durable (PCDN, PCDR, ...). L'installation débutera fin avril 2012.

-le Service Patrimoine et Occupation du domaine public (stationnement, carte riverain et occasionnellement la distribution des sacs-poubelle gratuits...) reste à l'endroit où il se situe actuellement [aile gauche du bâtiment de l'urbanisme - (ex-travaux) dans la cour de l'Hôtel de Ville]

-le Service des Finances et donc le Service des taxes tout comme le Service du Personnel, l'Enseignement et le Secrétariat Communal restent dans le bâtiment principal de l'Hôtel de Ville

-le Service Population Etat-Civil restera à son emplacement actuel mais se redéploiera dans les locaux laissés libres par le Service Urbanisme et ce, après rafraîchissement desdits locaux (2013).

En conséquence, tous les services à la population sont et resteront concentrés sur le site de l'Hôtel de Ville à la rue Saint-Martin ce qui ne déstabilisera pas le citoyen et restera conforme à la volonté régionale de rassemblement des services aux citoyens dans un même périmètre (lieu unique pour le confort des citoyens, et par souci de leur éviter des déplacements inutiles.